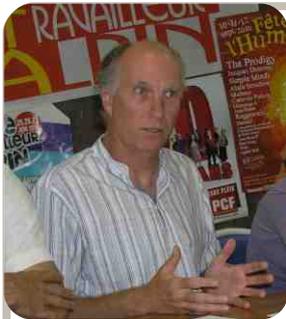


ENSEMBLE LA LETTRE D'INFORMATION

Bimensuel / Janvier 2011 - N° 8



Edito
par Gilles RAVACHE

Meilleurs vœux pour 2011 !

Avec tous les élus du groupe Front de Gauche du Conseil régional nous vous souhaitons une très bonne année 2011.

Nous le savons l'avenir parait bien sombre à beaucoup d'entre vous. Plus de 4 millions de français sont réduits au chômage, 370.000 dans notre région.

Pourtant les actionnaires des 40 plus grandes entreprises françaises vont se partager 40 milliards de dividendes. Le record de 2007 est battu. La crise ? Ils ne connaissent pas.

En 2010 nous avons infligé une cuisante défaite à la droite aux élections régionales. Avec vous nous voulons hisser la majorité de gauche à la hauteur de vos attentes avec l'esprit combatif qui sied face à la droite et au patronat.

L'année 2010 a aussi été marquée par de grandes luttes collectives. Par millions nous nous sommes retrouvés dans l'action contre ce qui nous est paru injuste. La peur a changé de camp, le fatalisme a reculé.

Nous espérons que 2011 nous verra continuer à agir ensemble pour ouvrir la voie d'un nouvel espoir à gauche, d'une nouvelle ambition pour construire une société débarrassée de la misère, du chômage, des injustices.

« *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent* » disait Victor Hugo, alors tous les espoirs vous sont permis.

Bonne année à tous.



Sommaire :

- Edito.....p.1
- La Poste.....p.2
- Enseignement sup.....p.3
- Economie.....p.4
- Ecologie.....p.5
- Interview.....p.6

Contact :

Groupe Front de Gauche,
Ensemble, Communistes, Parti de
Gauche, Gauche Unitaire et
Partenaires
Région Rhône-Alpes
78 route de Paris BP 19, 69751
Charbonnières les Bains
Tel : 04 72 59 40 79
Fax : 04 72 59 44 67
Site Internet : en construction
E-mail : vguillot@rhonealpes.fr

Pétition: **La HALDE ne doit pas disparaître!**



Cette semaine a commencé à l'Assemblée nationale le débat sur le projet de loi organique sur le Défenseur des droits. Le Sénat a décidé d'inclure, dans le champ d'application de cette nouvelle institution, les discriminations et donc de supprimer la HALDE en tant qu'autorité administrative indépendante. Le même sort a été réservé au Défenseur des enfants et à la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

Depuis juin 2010, 49 organisations syndicales et associations réunies dans le collectif « SOS HALDE » ont rejoint l'appel lancé par les membres du Comité consultatif de la HALDE. Ils ont dénoncé la disparition programmée de la HALDE. Leurs inquiétudes rejoignent celles exprimées par la totalité des membres du Comité consultatif.

Cette instance indépendante est un outil essentiel dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité qui sont des thèmes plus que jamais d'actualité dans notre pays. Droits des salariées, des étrangers, des gens du voyage, les exemples ne manquent pas pour justifier de l'existence et de la pertinence de la Halde. Outil de résistance face aux politiques discriminatoires du gouvernement (exemple du recours aux tests ADN pour établir les liens de filiation dans les familles étrangères), la Halde doit pouvoir poursuivre sa mission dotée de moyens suffisants.

Le comité est à l'origine d'une pétition dont notre groupe est signataire. Nous nous joignons au collectif pour défendre l'autonomie de la HALDE et l'exercice indépendant de ses missions.

Pour en savoir plus et signer la pétition:
<http://www.petitionenligne.fr/petition/appel-des-membres-du-comite-consultatif-de-la-halde/278>

LE DÉMANTÈLEMENT SE POURSUIT

PAR FRANÇOIS JACQUART
CONSEILLER RÉGIONAL PCF - FDG
PRÉSIDENT DE LA CDPPT 07



Depuis le 1er janvier 2011, tout le courrier est soumis aux règles de concurrence.

Le 1er octobre 2007 les États membres (sauf le Luxembourg) avaient approuvé un compromis sur la libéralisation des services postaux repoussant de 2009 à 2011 la libéralisation totale du secteur postal (les lettres de moins de 50 grammes incluses).

Nous y sommes !

De plus, la modification du statut de l'entreprise en S.A a ajouté une crainte supplémentaire sur l'avenir des missions de service public.

Avec l'ouverture totale du marché, les opérateurs nationaux ne disposeront plus du monopole, appelé "domaine réservé", pour les envois d'un poids inférieur à une certaine limite (50 grammes actuellement). Les États membres pourront choisir parmi plusieurs moyens flexibles de financer le service universel ou auront la possibilité de répartir les obligations de service universel entre les opérateurs...Question sans réponse à ce jour. Il ne faut pas affoler la concurrence...

Ce qui est certain, c'est que la nouvelle directive, appliquée depuis le 1er janvier 2011, constitue la dernière étape d'un long processus de détricotage des services de la poste qui a déjà permis d'ouvrir à la concurrence des pans importants des marchés postaux, notamment le colis alors que ce « marché » est en plein boum avec internet. Jamais autant de colis n'a d'ailleurs circulé sur nos routes ! chercher l'erreur...

Avec un effectif de près de 300 000 salariés, ce qui en fait la première entreprise française, la poste disposait de moyens lui permettant d'assumer une mission d'aménagement du territoire.

Depuis des années, des Agences Postales Communales, voire des Relais Postes Commerçants se substituent aux bureaux de Postes afin de réduire les coûts de gestion.

Les Communes doivent faire face à cette contradiction : voir fermer leur bureau de poste progressivement (réductions d'horaires puis souhait par la poste de fermeture compte-tenu de la baisse de fréquentation due aux modifications d'horaires)

ou bien accepter la transformation du bureau en agence postale pour garder un minimum d'activités.

C'est ainsi que depuis 10 ans, des départements voient fondre leur nombre de bureaux de poste. C'est la logique de toute entreprise qui doit au minimum trouver un équilibre financier alors que dans le même temps l'activité courrier baisse au profit des mails.

Dans ce contexte, la poste sans une participation financière importante de l'Etat pour maintenir un réseau de bureaux de poste important notamment en zone rurale, continuera sa restructuration avec une baisse des services rendus et la diminution des effectifs qui va avec.

La mise en concurrence de tout le secteur du courrier va accélérer le processus. En effet lorsque l'on sait que plus des 2/3 du courrier de – de 50 grammes circulant, proviennent des entreprises, des banques, des assurances, la fin du monopole, pour la poste, de l'acheminement de ce type de courrier risque de lui faire perdre beaucoup d'argent.



Qui paiera la facture ? L'augmentation du prix du timbre en sera sûrement affecté ; Restera-t-il identique en fonction du nombre de kilomètres parcourus ? Irons-nous vers la fin du système de péréquation tarifaire ?

Et enfin, combien restera-t-il de bureau de poste en France ?

Autant de questions qui nécessiteront que les Élus régionaux qui siègent dans les Commissions Départementales de Présence Postale se mobilisent avec les autres élus et usagers.

Dans quelques jours sera signée la nouvelle convention postale entre la poste, l'Etat et l'Association des Maires de France.

Malgré les interventions multiples de députés, sénateurs, Présidents de CDPPT, le fond de péréquation attribué par l'Etat à la poste pour ses missions d'aménagement du territoire ne permettra pas de maintenir l'existant en nombre de bureaux.

Il faudra donc encore appeler à la résistance les élus et habitants des communes concernées.

Il faudra que les Élus Régionaux se mobilisent. C'est du moins ce que feront les élus de notre Groupe

SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

PAR FRANÇOIS AUGUSTE
CONSEILLER RÉGIONAL PCF - FDG 38



Le groupe Front de Gauche estime qu'une région de gauche ne doit pas s'aligner sur la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Elle doit contribuer à **préserver des foyers de résistance à cette politique. Celle-ci subordonne les missions de l'ESR à l'innovation et à l'excellence, concepts éminemment contestables car arrimés aux finalités économiques de court terme du marché.**

La recherche subit le même sort, réduite à une recherche « presse-bouton » pilotée par le marché et par les collectivités locales. Cette politique s'accompagne d'une grave remise en cause de la collégialité des instances universitaires et des organismes de recherche, renforcée par des financements par projet.

Les PRES ont été institués, non pas pour faciliter une coopération interuniversitaire mais pour « squeezer » les instances élues. Pire, la loi Adnot, votée en catimini le 1er décembre, met non seulement l'université sous le contrôle d'intérêts privés, à travers la dévolution aux universités de la gestion des biens immeubles, mais elle établit que les PRES peuvent désormais délivrer des diplômes de master et de doctorat, notamment ceux portés par les labos d'excellence (LABEX) en lieu et place des « écoles doctorales.

C'est la remise en cause implicite du caractère national des diplômes et la fin de toute distinction entre public et privé. Dans ses attendus, le Conseil Régional doit condamner cette politique et s'en démarquer.

Il doit afficher son attachement aux principes suivants :

-Respect des instances universitaires et des organismes, respect de la collégialité. Cela implique la suppression des PRES et le retour à un fonctionnement démocratique et collégial de toutes les instances, en travaillant la coopération et non pas la concurrence. A noter que la concertation en ateliers conduit ses participants à souligner que « les PRES ne peuvent être l'interlocuteur unique pour construire une politique de site équilibré ».

-Respect des missions de construction et de transmission des savoirs et des connaissances au bénéfice de la société dans son entier qui sont au cœur des missions des institutions de recherche et d'enseignement supérieur.

-En matière financière et budgétaire, faire des choix en fonction de la diffusion du savoir, du respect des missions fondamentales de l'ESR, de critères d'utilité sociale, de prise en compte du bien public et aussi d'expertise citoyenne. Cela est aussi valable pour le soutien aux PME. Tout ce qui permet de soutenir la vie étudiante doit être encouragé. Nous proposons aussi de maintenir et renforcer la ligne université citoyenne. Nous proposons de faire des économies sur la ligne du FUI, d'autant plus que l'Etat s'y désengage, en ne finançant pas les projets liés à des entreprises multinationales qui ne peuvent pas avoir le beurre (suppression de la TP, reconduction annuelle des subventions, aucune évaluation, fiscalité avantageuse...) et l'argent du beurre, celui de la région.

Le soutien aux PME doit être conditionné à des critères d'utilité sociale et environnementale. Les Sciences humaines et sociales doivent être soutenues, et pas comme un élément « d'acceptabilité de l'innovation », ce qui prouve bien que « l'innovation » libérale n'est pas acceptable.

-Le refus de la « métropolisation » doit être confirmé et le principe de coopérations tous azimuts entre collectivités locales affirmé.

-La région peut, et doit être à l'initiative de débats publics et contradictoires, sur les concepts d'innovation et d'excellence, de biens publics communs et d'utilité sociale, de démocratie citoyenne et participative et sur les rapports science/société.

En bref

Autonomie des universités

Au total la France compte 73 universités autonomes au 1er janvier 2011, soit environ 90% des universités.

La communauté universitaire qui s'était largement mobilisée contre la loi LRU en 2009 assiste impuissante au détricotage sans précédent de l'université et de la recherche publique. Performance et excellence sont devenus les maîtres

mots d'une université à deux vitesses où sciences humaines et sociales risquent de pâtir largement.

Dans la continuité de Lisbonne, où la recherche est au service exclusif du dynamisme économique, la réforme décline dans les établissements des modes de gestion propres aux sociétés du CAC 40.

La logique entrepreneuriale et utilitariste va jusqu'à la signature de partenariats entre Medef et présidents d'universités. La mise en concurrence des universités est bel et bien lancée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAR GILLES RAVACHE
CONSEILLER RÉGIONAL PCF - FDG 74



Le schéma s'élabore en pleine crise économique, crise du capitalisme mondialisé, et doit donc indiquer les axes d'intervention pour un développement économique créateur d'emplois.

1. Rhône-Alpes : une région industrielle

Les services, le tourisme et l'agriculture sont d'importantes activités de la région. Le schéma devra affirmer que l'industrie est et doit demeurer une activité majeure. La logique de filière doit dominer et donc revoir les pôles de compétitivité. L'inverse des logiques de niche à haute valeur ajoutée ou de concurrence.

2. Un développement harmonieux de l'ensemble du territoire

Les logiques de mise en concurrence des territoires sont déjà à l'œuvre, La réforme territoriale va les intensifier en particulier avec les métropoles. Le schéma doit viser le développement de l'ensemble du territoire régional en indiquant les mesures favorisant les zones les plus défavorisées.

3. Débloquer les financements

Dans la crise financière, des moyens gigantesques ont été mis pour sauver le système bancaire et financier. Les banques de Rhône-Alpes gèrent plus de 125 milliards d'€ de dépôts, 2ème place bancaire de France. Cet argent doit servir l'intérêt général, c'est celui des particuliers et de nos entreprises. La création du fonds régional d'investissement devra générer un véritable partenariat régional avec les organismes bancaires, obtenir leur engagement pour fournir des crédits dont les taux devront être modulés en fonction des emplois créés ou sauvegardés (prioritairement aux TPE, PME ou PMI).

4. Investir dans le développement humain

Le potentiel humain est la source de la création de

richesses. Le schéma devra afficher les actions pour le développement des qualifications, des compétences (plan régional des formations). Il devra également considérer la sécurisation des salariés comme le moyen du développement.

5. L'atout du dialogue social

Le schéma devra appuyer le rôle continu du dialogue social pour affirmer que l'entreprise, le développement économique appartiennent aux salariés tout autant qu'aux dirigeants. Il devrait également créer les espaces de la participation démocratique des citoyens, des élus, et de tous les acteurs.

6. Les Contrats territoriaux emploi-formation (CTEF)

Ils devront devenir des espaces de ce dialogue social pour traiter des enjeux de sécurisation des salariés, de formation, de développement harmonieux de tout le territoire.

7. Des engagements en échange des aides

La région s'est dotée d'une Charte des engagements réciproques pour les entreprises auxquelles elle apporte une aide. Cette charte doit être mieux respectée et associée à toute aide.

8. Le service public – l'emploi public

Les collectivités locales emploient, en Rhône-Alpes, près de 200.000 agents. Leur travail est un élément positif de l'économie régionale. La réforme territoriale associée à la réforme de la fiscalité locale visent le recul des services publics locaux, leur transfert au privé. Par cette réforme la droite au gouvernement veut imposer aux élus locaux la réduction des effectifs sur le modèle de ce qu'elle fait pour l'Etat avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). L'objectif affiché est une réduction drastique des emplois publics territoriaux (- 30.000 dans notre région !).

Le développement des services publics - le maintien et l'accroissement d'emplois stables, bien rémunérés et sous statut de la fonction publique territoriale assurant les droits des salariés qui les occupent - doit figurer dans le SRDE comme un élément majeur du dynamisme économique de la région.

Un plan de soutien aux collectivités qui s'engage dans le développement de services publics locaux devrait être intégré au schéma.

Vœux de Christiane PUTHOD

Conseillère régionale PCF-FDG 69

Vice-présidente déléguée à l'emploi, au dialogue et à l'innovation sociale, aux CTEF



En regardant dans le rétroviseur de 2010, j'ai bien sûr une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui ont combattu des mois durant la réforme des retraites.

Je pense aussi à toutes celles et tous ceux qui ont, avec courage et détermination, lutté pour défendre leur emploi, leur entreprise.

Je pense bien sûr aux Lejaby, aux Playtex, Lembacel, à ceux de Bosch, de RITM, de Véninov, de Mondy, GPV, Merial, Mécaplast, Riotinto, Métaltemple, Simmons, et

aux salariés de Canson et Sétilla, et tant d'autres.

Avec cette nouvelle année qui commence, nous ne pouvons que formuler le vœu que toutes les luttes soient des luttes gagnantes avec une amplification d'exigence pour une vraie sécurisation des parcours dès le premier emploi, pour des droits permettant aux salariés de faire entendre leurs propositions alternatives.

Comme je l'ai toujours fait depuis que je suis Conseillère régionale, je m'engage en cette année 2011 à être disponible et aux côtés de ceux qui luttent, et je ne peux m'empêcher de penser à cette citation:

*« D'abord, ils vous ignorent,
Puis ils rient de vous
Puis ils vous combattent...
Et puis vous gagnez »*

Mohandas Karamchand Gandhi

Il faudra bien qu'ils finissent par nous entendre et nous nous y emploierons.

GAZ DE SCHISTE : MENACE ÉCOLOGIQUE SUR RHÔNE-ALPES

par Corinne
Morel-Darleux
Conseillère
régionale PG-
FDG 26



La Région Rhône-Alpes qui se veut éco-région, exemplaire en matière d'énergie et de gestion des déchets dangereux, est menacée par les appétits de grands groupes pétroliers. Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS entre autres, s'intéressent aux gaz de schiste qui seraient présents dans les sols Rhônalpins.

L'extraction de ces gaz, aubaine économique pour les exploitants d'hydrocarbures, est déjà un désastre écologique aux Etats-Unis et au Canada.

Le risque sanitaire pour les populations est important à cause de pollutions des nappes phréatiques et donc pour la qualité de l'eau.

Le mécanisme d'extraction implique en effet l'utilisation de quantités phénoménales d'eau, de sable et de produits chimiques. L'eau utilisée est alors très contaminée et une partie se disperse dans la nature. Mais la contamination de l'air et la destruction des paysages sont aussi des menaces à prendre au sérieux.

En France, c'est le ministère de l'Ecologie qui a autorisé ces sociétés à effectuer une exploration des sols dans le cadre d'une recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

A l'heure de l'urgence climatique, et malgré l'urgence criante de la reconversion énergétique de nos sociétés, certains poursuivent sans scrupules leur course folle aux hydrocarbures, trouvant une issue qu'ils jugent favorable au « peak oil » qui menace leurs intérêts financiers. Pour le gouvernement français, c'est la carotte de l'indépendance énergétique qui est en jeu. Les profits financiers de certains ne peuvent être indéfiniment priorités au détriment de l'intérêt de tous. Il faut stopper cette machine infernale

Aujourd'hui plus de 1% du territoire français fait l'objet de permis de recherche à des fins d'exploitation de gaz non conventionnel, aussi appelés gaz de schiste. Plusieurs départements de notre Région sont concernés : l'Ardèche en priorité ainsi que la Drôme mais également la Loire.



Dans le sud-est de la France, Total a obtenu un permis exclusif de recherche, valable pour 5 ans et couvrant une zone de 4327 km² entre Montélimar et Montpellier. Des projets qui n'ont fait l'objet d'aucune consultation des populations et encore peu connus du grand public.

La Région Rhône-Alpes est engagée dans un Plan d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) visant à

réduire à la source la production de déchets dangereux mais aussi dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie avec comme objectif ambitieux de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Nous avons adopté un vœu en octobre dernier pour demander au Ministère de l'écologie « d'annuler son arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux – dit « permis de Montélimar » - aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS, et de tout autre permis du même type sur le territoire régional sur l'exploitation de ces gisements contrevenant à nos objectifs énergétiques et générant des risques de pollution aux métaux lourds des nappes phréatiques ».

Nous restons mobilisés sur cette question et devons continuer à affirmer l'opposition ferme du conseil régional à tout projet d'exploitation du gaz de schiste. Je m'associe pleinement aux élu-e-s qui exigent un moratoire sur la prospection des gaz de schiste en France, tant qu'une véritable consultation citoyenne n'a pas été réalisée.

Je me suis adressée aux ministres du travail et de la santé afin de porter nos exigences auprès de ce gouvernement. J'invite tous les élus locaux à mener des actions contre ce projet qui met en péril nos territoires.

A venir :

Commissions permanentes

Jeudi 16 et vendredi 17 février

Assemblée plénière

Jeudi 24 et vendredi 25 février

Ordre du jour prévisionnel:

SRDE (Schéma Régional de Développement Economique)

SRESR (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Politique régionale foncière

Politique régionale énergétique

Territoire hors expulsions

A NOTRE INITIATIVE

SUITE À NOTRE VOEU CONTRE LES EXPULSIONS DE LYCÉENS RHÔNALPINS

COURRIER À L'ATTENTION DE :
JEAN-JACK QUEYRANNE
PRÉSIDENT DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

CE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010, LA MAJORITÉ DE GAUCHE A ADOPTÉ, À L'UNANIMITÉ UN VŒU LORS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE RÉGIONALE INTERPELLANT LES HUIT PRÉFETS DÉPARTEMENTAUX DE RHÔNE-ALPES AINSI QUE LE PRÉFET DE RÉGION, REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT EN RHÔNE-ALPES, AFIN DE NE PLUS PROCÉDER À L'EXPULSION D'AUCUN LYCÉEN OU APPRENTI SANS PAPIERS RHÔNALPINS.

NOUS RAPPELONS POUR VOTRE INFORMATION QUE DIFFÉRENTS VŒUX, RÉOLUTIONS, MOTIONS D'UNE TELLE NATURE ONT ÉTÉ RÉCEMMENT ADOPTÉS DANS HUIT AUTRES RÉGIONS DE FRANCE

IL A ÉTÉ CONVENU À L'ISSUE DE CE VOTE QU'UNE DÉLIBÉRATION SUR CE SUJET DEVAIT ÊTRE PROPOSÉE PAR L'EXÉCUTIF RÉGIONAL LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LES 24 ET 25 FÉVRIER 2011 QUI DÉCLARERAIT LA RÉGION "TERRITOIRE HORS EXPULSIONS".

LE GROUPE FRONT DE GAUCHE RESTE À VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION POUR CONTRIBUER À SA MISE EN ŒUVRE.

Dans les luttes

3 QUESTIONS À : JEAN-MICHEL DREVON

ANIMATEUR
DU COMITÉ
NATIONAL
DES ÉTATS
GÉNÉRAUX
DU
SERVICE
PUBLIC.



Une journée de mobilisation dans l'éducation est annoncée pour le 22 janvier prochain. Pourquoi cet appel?

Samedi 22 janvier le monde de l'éducation – syndicalistes, parents d'élèves, mouvements pédagogiques – sera dans les rues de France à l'appel du collectif « L'éducation est notre avenir ». Le budget national 2011 prévoit encore la suppression de 16 000 emplois. Pourtant, si les effectifs d'élèves vont continuer d'augmenter, la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006. Après l'université, la maternelle, ce sont tous les niveaux d'enseignements qui sont touchés. L'ambition de la « réussite de tous les enfants » est clairement abandonnée alors que nous savons que l'échec scolaire est important.

Partout c'est la casse du service public, à travers la RGPP (révision générale des politiques publiques), la réorganisation des services dans les départements, la logique des indicateurs de résultat et des primes qui y sont liées, la réforme des collectivités territoriales.

Partout aussi les usagers, les personnels, les éluEs se battent. Mais nous l'avons vu encore face à la privatisation de la Poste, cela ne suffit pas.

Ce type d'action va-t-il se prolonger dans les mois à venir?

Alors plus de quarante organisations, syndicales, politiques et associatives ont décidé de travailler à définir les Services Publics du 21ème siècle. Passer de la défensive – indispensable – à l'offensive sans laquelle nous ne convaincrions pas les populations. Des réunions ont eu lieu un peu partout, et les 29 et 30 janvier à Orly nous tiendrons les États généraux du Service public. Tous ces débats viendront alimenter les luttes, s'en nourrir mais aussi les revitaliser, les faire converger. Nous allons adopter un « Pacte du Service public » sur la base duquel nous allons partout partir à la reconquête de l'opinion, mais aussi interpeller les partis, les candidats, les syndicats et les associations en Région, en France, en Europe et dans le monde. Car l'avenir est au Service public !

Comment agir au niveau régional?

Partout aussi les usagers, les personnels, les éluEs se battent. La décision du conseil régional d'expérimenter un « service public régional de la formation » pour contrer à la fois le désengagement de l'État et les contraintes européennes de « marché public » en fait partie.

[HTTP://WWW.UNEECOLE-VOTREAVENIR.ORG/](http://www.uneecole-votreavenir.org/)